

Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 06 FEVRIER 2020

La séance est ouverte à 18h 20 Le quorum est atteint : 15 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

- **Membres de droit :**
- *Personnels d'encadrement de l'établissement :*
 - Mme GIRAudeau, Principale,
 - Mme MOULIN, Gestionnaire,
 - Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée : Absents et excusés

- **Représentants élus des personnels enseignants :**
 - Mme LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants,
 - Mme BON, représentante élue des personnels d'éducation,
 - M. BAROU, représentant élu des personnels enseignants,
 - Mme BEAUQUIS, représentante élue des personnels enseignants,
 - M. MENDES, représentant élu des personnels enseignants.
- **Représentants élus des personnels non enseignants :**
 - Mme VIALARD, représentante élue des personnels non enseignants, présente.
 - Mme IDIR, représentante élue des personnels non enseignants, présente.
- **Représentants élus des Parents d'élèves :**
 - Mme PLANTIER, représentante élue des Parents d'élèves,
 - Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves,
 - Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves
 - Mr BOUHABDALAH, représentant élu des Parents d'élèves.
 - Mme RABATHEL, représentante élue des Parents d'élèves.
- **Représentants élus des Élèves :**
 - ER Zélia , représentants élus des élèves.

Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h00

- M. REYNAUD, élu représentant la collectivité de rattachement,
- Mme BERLIER, élue représentant de la collectivité de rattachement,
- M. DECLINE, élu représentant de la commune,
- MAHDI Jasmine , représentants élus des élèves.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

M. BAROU, représentant élu des personnels enseignants, est secrétaire de séance.

En référence à la convocation transmise aux membres, l'ordre du jour soumis au vote est inchangé ,à l'exception de quatre points ajoutés aux questions diverses. Il est le suivant :

Fonctionnement de l'instance :

Adoption de l'ordre du jour *modifié*

Approbation du Compte rendu du CA du 26/11/2019

I. Action éducative et pédagogique

1. Préparation de la Rentrée 2020 :

- DHG -- Présentation de la structure prévisionnelle
- Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants.
- Dotation IMP et ventilation prévisionnelle en référence aux missions particulières

2. Actions du Projet d'établissement :

- Ventilation de la dernière 1/2 IMP à taux 3 attribuée dans le cadre du dispositif devoirs faits
- Autorisation de signature de la convention avec la Bibliothèque sonore
- Autorisation de signature de la convention avec l'Association Logique Tranquille pour l'application Bacstage.
- Autorisation de signature de la convention avec IMS SOS homophobie
- Autorisation de signature de la convention avec la LPO
- Autorisation de signature de la convention avec « Gross Prod » dans le cadre du dispositif école ouverte
- Demande de subvention école ouverte exercice 2020 – transmission documentaire et notification décisionnelle.

3. Modifications du règlement intérieur :

- Interdiction de détention et d'utilisation de déodorant contenu sous la forme d' Aérosol.
- Règles d'utilisation de l'ascenseur par les élèves
- Conditions de délivrance des clés d'ascenseur pour les personnels de l'établissement

4. Compte rendu de la CHS du 16.01.2020 : présentation du courrier adressé à Saint-Etienne Métropole

II. Organisation financière et comptable

- 1. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie à Versailles, à hauteur de 20 euros par élève.
- 2. Approbation d'un don du foyer de 200 € pour la sortie à Versailles
- 3. *Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie cinéma en espagnol du vendredi 21 février 2020, à hauteur de 2 euros par élève.*
- 4. *Approbation d'un don du foyer de 95 € pour la sortie cinéma en espagnol.*

III. Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été reçue.

Déroulement de l'ordre du jour

Fonctionnement des instances

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté aux membres du conseil d'administration dans son détail, il leur est demandé d'approuver ce dernier..

Acte n° 1 06/02/20	Adoption de l'ordre du jour du CA du 06/02/2020		
0 Volants	Pour 15	Contre 0	Abstention 0

Les membres du conseil d'administraton ont été destinataires du compte rendu du 26 11 2019. Il est demandé aux membres votants de procéder à l' approbation de ce dernier.

Acte n° 2 06/02/20	Approbation du compte rendu du CA du 26 11 2019		
Votants :	Pour : 15	Contre :	Abstention :

I. Action éducative et pédagogique

1- Préparation de la Rentrée 2020 :

DHG – Présentation de la structure

Madame la Principale présente les documents dupliqués et transmis aux membres du conseil de d'administration.
Ces documents, concernant la structure prévisionnelle, sont les suivants :

- le tableau des prévisions d'effectifs et du nombre de divisions arrêtés pour la rentrée 2020 par l'Autorité académique,
- le tableau des prévisions d'effectifs arrêtés par l'établissement y compris en langues vivantes et options facultatives,
- la décomposition de la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement pour la rentrée 2020
- le tableau de la ventilation de la Dotation Horaire Globale 2019 correspondant à la structure pédagogique actuelle et faisant office de repère et d'exemple
- le tableau de la ventilation prévisionnelle pour la rentrée 2020 de la Dotation Horaire Globale distribuée entre les 4 niveaux de classes et totalité des disciplines et certains besoins d'enseignement.

Madame la Principale présente le document d'explicitation de la DHG reçu ce jour.

Par ailleurs, et en faisant référence au tableau de la décomposition de la dotation attribuée pour la rentrée 2020, Madame la Principale explicite les spécificités suivantes :

Les professeurs doivent effectuer un nombre minimal d'heures d'heures de service d'enseignement devant élèves. Ce dernier est fonction du corps professionnel auquel ils appartiennent respectivement. Les Heures Postes ou H.P permettent d'effectuer ces quotités minimales attendues.

Par exemple, un professeur certifié est nouvellement nommé dans l'établissement, sa quotité minimale d'heures devant élèves est de 18h00. Il doit exister au minimum un besoin d'heures d'enseignement de 18h00 à lui donner pour qu'il soit en situation de service complet.

En résumé, des heures postes résultent le nombre de personnels titulaires en poste à temps complet dans un établissement. Les professeurs peuvent effectuer des heures supplémentaires d'enseignement devant élèves sur toute la durée d'une année scolaire. Ces Heures Supplémentaires Année ont pour acronyme : H.S.A

Par exemple un professeur agrégé de lettres se doit de faire 15 heures d'enseignement par semaine devant élèves. Si son service effectif est de 17 heures, il effectue alors 2 H.S.A

Une Dotation Horaire Globale ou D.H.G est composée H.P et d' H.S.A.

Au sein de cette DHG, il existe des heures d'enseignement dites "fléchées" et dont l'attribution est liée à l' existence de certains dispositifs (exemple : 21h00 pour l' ULIS). A contrario, chaque établissement dispose, désormais depuis la réforme du collège, d'une marge d'autonomie calculée en fonction de ses caractéristiques. Il appartient à la communauté éducative de décider de sa ventilation.

Aussi l'analyse comparative entre la D.H.G attribuée en janvier 2020, pour la préparation de la Rentrée 2020, et celle attribuée dans le cadre de la Rentrée 2019 diminue de 3 quant à son montant global (D.H.G R2019 = 538,30 ; D.H.G R2020 = 535,30).

Aussi la différence affecte la répartition entre les Heures Postes et les Heures Supplémentaires Années (H.S.A R2019 = 40,40 ; H.S.A R2020 = 36,00 – H.P : R2019 = 498,10 ; H.P R2020 : 499,30).

De plus, il est à noter que la dotation en I.M.P diminue de 2 unités à taux 3. (I.M.P R2019 : 8,5 équivalent Taux 3 à R2020 : 06,5 équivalent à taux 3)

Concernant les tableaux de prévision d'effectifs et des groupes d'enseignement des langues et des options, il a été fait les relevés de données, suivants :

- Les effectifs constatés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année en cours,
- Les effectifs estimés pour chaque niveau d'enseignement sur l'année suivante en opérant le glissement attendu des cohortes d'élèves par niveau.
- Par exemple, les effectifs actuels de 6ème seront les futurs élèves de 5ème, exceptés ceux dont on connaît déjà le départ annoncé ou potentiel.
- Les effectifs et le nombre des groupes de langue sont évalués en utilisant :
 - a) la technique du glissement de cohorte attendu,
 - b) la technique du sondage (niveau 6ème et CM2)

Lors du conseil pédagogique du 30/01/2020, il a été évoqué d'arrêter la structure suivante :

- 5 classes de 6ème, pour un effectif moyen de 20 élèves par classe,
- 4 classes de 5ème, pour un effectif moyen de 25 élèves par classe,
- 5 classes de 4ème, pour un effectif moyen de 23,6 élèves par classe,
- 4 classes de 3ème, pour un effectif moyen de 24,5 élèves par classe.

PREVISIONS R2020			
PREV. DOS R2019	EFFECTIFS JANV 2020	PREVISIONS ETAB. R2020	PREVISIONS DSDEN R2020
98	97	100	93
107	114	95	95
89	92	115	115
86	95	94	89
12	14	14	12
392	412	418	404

Mme GIRAUDEAU. annonce une prévision supérieure des effectifs à ceux prévus par la DSDEN. d'où le maintien de la 18° classe.

M. BOUHABDALAH : question sur l'agrandissement de l'établissement Ste Marie avec perte potentielle d'élèves.

Mme GIRAUDEAU pense que cela n'aura pas d'impact.

Les enseignants soulignent le positif d'une 5^{ème} division en 6° : moins d'élèves pour plus de proximité des enseignants pour le suivi des élèves.

Mme GIRAUDEAU : Confirmation : une transition maîtrisée dans un cadre plus sécurisé, créer un relation avec les enseignants.

Mme MERCIER : Les faibles effectifs de Pierre Joannon sont attirants pour les CM2 de l'enseignement privé.

Mme GIRAUDEAU : annonce la baisse de la dotation

M. BOUHABDALAH : Baisse de la dotation horaire inadmissible alors que les effectifs augmentent

Mme LAFORGE : Les élèves vont en souffrir.

Mme BON : L'argument d'économie d'argent semble être le seul motif.

Une motion va être déposée.

De même, la décomposition des groupes de langues vivantes et d'options est la suivante :

PREVISIONS R2020			
EFFECTIFS JANV 2020 :	EFFECTIFS PREVUS R2020	NBRE GROUPES	EFFECTIF MOYEN
6	5		
10	4		
	6	1	9,00
85	65	3	21,67
24	14	1	14,00
17	13	1	13,00
3	10	1	10,00
7			
64	85	4	21,25
19	24	1	24,00
9	17	1	17,00
9	3		
	7	1	10,00
64	62	3	20,67
25	24	1	24,00
9	9	1	9,00

Observations :

- Les effectifs observés à la rentrée 2019 étaient conformes aux prévisions du chef d'établissement
- Les effectifs sont globalement en hausse (+20 élèves depuis 1 an)
- Malgré cette hausse des effectifs, les données relevés lors des deux sondages concernant les options et langues vivantes, il apparaît que :
 - L'effectif concernant le choix de l'option bilangue Allemand ne permet pas d'ouvrir un groupe,
 - L'effectif constaté de choix de l'Allemand en LV2 en classe de 5ème se résume à un nombre de 9 élèves au total (de provenance de la 6ème bilangue ou pas). Un seul groupe sera créé.
 - L'effectif constaté de choix de l'Allemand en LV2 en classe de 3ème se résume à un nombre de 10 élèves au total (de provenance de la 4ème bilangue ou 4ème LV2). Un seul groupe sera créé.
 - Pour l'enseignement de l'Italien et de l'Espagnol, le nombre de groupes dans leur répartition pour chaque niveau reste inchangé
 - Pour l'enseignement de la LCA - Latin, le nombre de groupes sur la totalité du collège et leur répartition selon les niveaux reste inchangée.

Mme. GIRAUDEAU : Il n'est pas concevable de faire un groupe bilangue 6° à 5 élèves.

M. BAROU demande à Mme GIRAUDEAU de détailler quelques arguments pour l'annulation de la bilangue 6°.

Mme GIRAUDEAU : l'impact d'un groupe supplémentaire en 6°BIL allemand diminuera la dotation horaire sur les autres disciplines car la dotation horaire ne sera pas augmentée. En particulier pour l'espagnol qui pourrait perdre des groupes pour $85+65+62= 212$ élèves alors que seulement 5 élèves de 6° BIL sont concernés. Les groupes de langues ne peuvent pas être augmentés.

La proposition de Mme GIRAUDEAU : En allemand 5° - Au lieu de 1 groupe de 4 élèves et 1 groupe de 6, il y aura 1 seul groupe de 10 élèves. C'est aussi une question de justice d'impact des effectifs par classe pour l'ensemble des enseignants.

Enfin, les tableaux de ventilation actuelle de la D.H.G en 2019, et de celle prévue pour la rentrée 2020, sont construits de la façon suivante :

HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE HEUR.
-----------	--------	------------	--------	------------	------------

- En lignes les disciplines d'enseignement
- En colonnes et par niveau d'enseignement, les heures d'enseignement saisies ou calculées, suivantes :

- a) L'horaire réglementaire élève (HOR. REG.) est l'horaire d'enseignement que chaque élève doit recevoir,
- b) L'horaire consommé (HOR. CONS.) est le nombre d'heures d'enseignement pour classe entière (division) ou pour chaque groupe constitué

A titre d'exemples :

En français, en classe de 6ème, il est envisagé d'offrir 4 heures d'enseignement du Français pour chaque classe et 0,5 heure/semaine en groupe. Soit : 5 classes * 4h00 + 10 groupes * 0,50h = 25 heures totales consommées.

DIVISIONS			GROUPES		TOTAL
HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE HEUR.
4,50	5,00	4,00	10,00	0,50	25,00

En mathématiques en classe de 4ème, il est à nouveau envisagé d'attribuer à chaque division, 2,50 heures à chaque groupe, une heure d'enseignement et non plus seulement 0,50 heure comme cette année.

HOR. REG.	NOMBRE	HOR. CONS.	NOMBRE	HOR. CONS.	NBRE HEUR.
4,00	5,00	3,50	10,00	0,50	22,50

En reprenant les clefs de répartition actuelles et en les appliquant pour effectuer la ventilation actuelle, il reste 1,8 HSA non exploitées. Comme il nous a été attribué 6,5 IMP au lieu de 8,5 ; cette quantité restante pourrait être ventilée sur des temps d'enseignement devant élèves préalablement financés par l'attribution d'IMP (exemple chorale).

En termes de besoins dans les différentes disciplines, les besoins d'enseignement sont les suivants :

CODE DISCIPLINE	POSTES LIBELLE DISCIPLINES	BESOINS DISCIPLINES TRMD
G01485	OPTION D - ULIS	21,00
L0201	LETTRES CLASSIQUES	5,00
L0202	LETTRES MODERNES	86,50
L0421	ALLEMAND	7,50
L0422	ANGLAIS	59,00
L0426	ESPAGNOL	25,00
L0429	ITALIEN	7,50
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	56,00
L1300	MATHEMATIQUES	79,50
L1400	TECHNOLOGIE	27,00
L1500	PHYSIQUE CHIMIE	25,50
L1600	S.V.T	29,00
L1700	EDUCATION MUSICALE	18,00
L1800	ARTS PLASTIQUES	18,00
L1900	E.P.S	69,00
TOTAUX		533,50

Incidences sur la gestion des postes des personnels enseignants

Avec cette ventilation, concernant la gestion des postes d'enseignement seule la situation du support d'enseignement de l'allemand se détériore (perte de 5 heures). Cette proposition n'a pas fait pour l'instant de demande de modification de la part des représentants des personnels.

CODE DISCIPLINE	POSTES UTEILES ENSEIGNANTS	BESOIN DISCIPLINES TRIMOD	NOMBRE POSTES PACTE LOCAL	NOMBRE POSTES CERTIFIES	NOMBRE POSTES ACRÉDITES	APPORT REPORTER BRUT	APPORT POTENTIEL NET	ECART BRUT	ASA	TEMPS PARRUEL «0	ENSEIGNANTS	ECART EPF	OPERATION POUVE	SUPPL POSTE «0	IMP	FSIG PSE	ESR	CSO «0	ASA «0	APPORT CALCULE	COMMENTAIRES	OTASSO HSA	CODE DISCIPLINE	POSTES UTEILES DISCIPLINES
G01485	OPTION D - UUIS	21,00	1,00			21,00	21,00	0,00				0,00								21,00		0,00	G01485	OPTION D - UUIS
L0201	LETTRES CLASSIQUES	5,00		0,00		0,00	0,00	5,00				5,00					5,00			5,00	MME PACROT	0,00	L0201	LETTRES CLASSIQUES
L0202	LETTRES MODERNES	86,50		4,00		72,60	68,40	14,50	3,60	MME MAISON	18,16			16,00			5,00			81,40	MME PACROT	5,10	L0202	LETTRES MODERNES
L0421	ALLEMAND	7,50		1,00		18,00	18,00	-10,50				-10,50						12,50		5,5		7,00	L0421	ALLEMAND
L0422	ANGLAIS	59,00		3,00		54,00	54,00	5,00				5,00								54,00		5,00	L0422	ANGLAIS
L0426	ESPAGNOL	25,00		1,00		18,00	18,00	7,00				7,00					5,00			23,00		2,00	L0426	ESPAGNOL
L0429	ITALIEN	7,50		0,00		0,00	0,00	7,50				7,50					7,50			7,50		0,00	L0429	ITALIEN
L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	56,00		2,00		36,00	36,00	20,00				20,00	18,00							54,00		2,00	L1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE
L1300	MATHEMATIQUES	79,50		3,00		54,00	54,00	25,50				25,50	18,00							72,00		7,50	L1300	MATHEMATIQUES
L1400	TECHNOLOGIE	27,00		1,00		18,00	18,00	9,00				9,00					7,50			25,50		1,50	L1400	TECHNOLOGIE
L1500	PHYSIQUE CHIMIE	25,50		1,00		18,00	18,00	7,50				7,50					5,00			23,00		2,50	L1500	PHYSIQUE CHIMIE
L1600	SVT	29,00		1,00	1,00	33,00	33,00	-4,00				-4,00						6,00		27,00		2,00	L1600	SVT
L1700	EDUCATION MUSICALE	18,00		1,00		18,00	18,00	0,00				0,00								14,00		4,00	L1700	EDUCATION MUSICALE
L1800	ARTS PLASTIQUES	18,00		1,00		18,00	18,00	0,00				0,00								18,00		0,00	L1800	ARTS PLASTIQUES
L1900	E.P.S	69,00		1,00	2,00	54,00	54,00	15,00				15,00			14,00					68,00		1,00	L1900	E.P.S
TOTAUX		533,50	1,00	20,00	3,00	432,00	428,40	101,50	0,00	3,60		105,10	36,00	0,00	32,00	0,00	30,00	27,50	0,00	498,90		34,60	TOTAUX	

PARTAGE DE POSTE SORTANT
PARTAGE DE POSTE ENTRANT

PARTAGE DE POSTE SORTANT
PARTAGE DE POSTE ENTRANT

Aussi le chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur cette proposition initiale de ventilation
A la demande de M. BOUHABDALAH au nom des membres du CA : suspension du CA à 19h53 pour échanger entre membres du CA sans présence de Mme. GIRAudeau.

20h00 : Départ de Mme IDIR

Reprise de séance : 20h04

Les membres du CA acceptent de voter la ventilation de la DHG

Acte n° 3 06/02/20		Approbation de la ventilation de la DHG et de la Gestion des postes d'enseignement, afférente à la préparation de la rentrée 2020	
Voteants :	Pour : 2	Contre : 12	Abstention :

En raison du mécontentement des représentants élus du conseil d'administration quant à la baisse de la DHG et de la Dotation en IMP, ces derniers soumettent au vote des membres du conseil d'administration : la motion suivante :

Lecture de la motion : "les parents représentants élus du CA s'associent à la motion portée par les représentants des enseignants élus au CA "

« Les représentants enseignants du Conseil d'administration du Collège Pierre Joannon

A l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de l'Education nationale de la Loire

Objet : DHG - Motion

Saint-Chamond, le 6 février 2020

Les enseignants du Collège Pierre Joannon tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au Procès verbal du CA de leur motion, leurs très vives inquiétudes face à la préparation de la prochaine rentrée 2020-2021.

En l'état actuel, la répartition imposée par l'insuffisance des moyens donnés à l'établissement porte atteinte à son bon fonctionnement et par conséquent à la réussite des élèves. Les élus du CA du collège Pierre Joannon, réuni le 06.02.20, exigent davantage d'ambition pour assurer des meilleures conditions de travail et d'étude pour tous.

Le CA du 06.02.20 rejette le projet la DHG 2020 et demande les moyens pour adopter les mesures suivantes :

- En l'état actuel, la dotation horaire globale pour la rentrée 2020 ne permettra pas le maintien, malgré des effectifs légers, de la section bilangue. Cette dernière assure une offre de formation et une ouverture culturelle diversifiées indispensables à la dynamique et à l'attractivité de notre établissement. Cette répartition ne permet pas non plus de remettre en place les dédoublements/groupes, notamment en sciences (sciences physiques, SVT, technologie), mais aussi en langues et en histoire-géographie, sur tous les niveaux, alors même que ces dispositifs sont un des moyens importants pour la réussite de nos élèves.
- Nous déplorons également la baisse du nombre d'IMP allouées à l'établissement. En l'état actuel, nous peinons déjà à indemniser les personnels exerçant des missions particulières. Si une baisse est pratiquée, nous ne pourrions poursuivre toutes les actions indispensables au fonctionnement d'un collège inclusif soucieux de développer un accompagnement personnalisé (orientation des élèves, élèves à besoins éducatifs particuliers, entretien du réseau informatique, organisation de voyages culturels et linguistiques...). Nous demandons donc le maintien des 8,5 IMP versées l'an dernier auxquelles devra s'ajouter l'IMP pour la section sportive.

Notre établissement est classé REP mais les moyens alloués actuellement ne sont pas en adéquation avec un réseau d'éducation prioritaire.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de croire à l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

Les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur celle-ci.

Motion n° 01 – 05/02/2020	Motion déposée conjointement par les représentants élus des personnels , des parents d'élèves et des élèves		
Votants :	Pour :	Contre : 13	Abstention : 1

2- Actions du Projet d'établissement :

- Ventilation de la dernière ½ IMP à taux 3 attribuée dans le cadre du dispositif devoirs-faits

But de la 1/2 IMP (équivalent 18h) : Permettre de rémunérer un personnel enseignant afin de coordonner, organiser le dispositif devoirs-faits.

Mme GIRAUDEAU souhaite 1 ou 2 volontaires pour assurer cette mission ou une autre mission particulière (autour de l'aide aux élèves). Idée proposée par Mme GIRAUDEAU : préparer des élèves sur le niveau 4° et qui souhaitent intégrer la prépa-métiers (visite d'établissements, préparation au choix de métiers, relations avec les lycées, travailler avec la CPSYEN de l'établissement).

Mme MOREL et Mme PARRA seraient pré-senties pour cette mission. Mme PARRA s'occupant déjà d'élèves en prépa-métiers sur un autre établissement scolaire.

IMPORTANT : Cette 1/2 IMP est déjà dotée. Elle doit être affectée "rapidement" pour une efficacité avant la fin de l'année scolaire.

Il est demandé à Mme GIRAUDEAU d'écrire un mail dans ce sens pour re-sensibiliser clairement les enseignants à cette mission (qui pourrait être adaptée en fonction des besoins).

Le vote est reportée

Acte n° 4 06/02/20	Approbation de la ventilation de la ½ IMP dans le cadre des devoirs faits		
Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :

- Autorisation de signature de la convention avec la bibliothèque sonore

Dans le cadre du fonctionnement du groupe d'aide aux élèves ayant besoin d'aménagements scolaires, la bibliothèque sonore peut nous donner accès à des fonds de livres audios à destination des élèves bénéficiaires d'une mise en oeuvre de PAP ou d'un PPS. Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer des conventions partenariales avec cet organisme.

Acte n° 5 06/02/20	Approbation de l'application d'une convention avec la bibliothèque sonore		
Votants :	Pour :14	Contre :	Abstention :

- Autorisation de signature de la convention avec l'Association Logique Tranquille pour l'application Bacstage.

L'association Logique Tranquille propose une application dénommée "Bac à stages" à destination des élèves de troisième et de leurs représentants légaux, et des établissements scolaires. Il s'agit de faciliter la réalisation effective de stages en lycées professionnels. Les lycées mettent en ligne leurs offres de stages. Les élèves et leurs parents visualisent cette offre et s'inscrivent dans les stages de leur choix. L'établissement peut alors éditer une convention comportant la formation visitée, la date et la durée du stage acté par l'élève et son représentant légal. Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat d'utilisation de cette application avec cet organisme, au prix annuel de la licence de 58,80 € TTC.

Acte n° 6 06/02/20	Approbation de l'application d'une convention avec l'Association Logique Tranquille		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

- Autorisation de signature de la convention avec IMS SOS homophobie

Le 14 février 2020, il est organisé dans le cadre du projet du CESC la journée santé citoyenneté à destination des élèves de troisième. Plusieurs associations partenaires agréées sont invitées en tant qu'intervenants dans les différents ateliers proposés. A cet effet, il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention avec cet organisme.

Acte n° 7 06/02/20	Approbation de l'application d'une convention avec IMS SOS homophobie		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

- Autorisation de signature de la convention avec la LPO

Dans le cadre du projet de jardin "Haribio" soutenu par le Département de la Loire par le biais d'une subvention de 1 000 €, il est prévu le déroulement de trois interventions de l'association LPO. Les animateurs pédagogiques de ce partenaire interviendront respectivement les 14/02, 20/03, 05/06/2020 pour un montant total de 600 €. Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention avec cet organisme.

Acte n° 8 06/02/20	Approbation de l'application d'une convention avec la LPO		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

- Autorisation de signature de la convention avec « Gross Prod » dans le cadre du dispositif école ouverte

Dans le cadre du dispositif "école ouverte", plusieurs séquences d'intervention de l'association "gross prod" en web radio ont été effectuées sur ce premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020. Il est demandé aux membres du CA d'autoriser le chef d'établissement à signer une convention avec cette association.

Acte n° 9 06/02/20	Approbation de l'application d'une convention avec « Gross Prod » dans le cadre du dispositif école ouverte		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

- Demande de subvention école ouverte exercice 2020 – transmission documentaire et notification décisionnelle.

Il a été répondu à l'appel à projets de demande de reconduction du dispositif "école ouverte" sur l'exercice 2020, en date du 22.12.2019 et du 29.01.2020. La commission d'examen des demandes délibère aujourd'hui, le 6/02. Dès la notification d'une éventuelle décision positive, il nous faut pouvoir disposer des subventions et dotations attribuées. Il est demandé aux membres du CA d'approuver l'application de la demande de subvention du dispositif "école ouverte" 2020.

Acte n° 10 06/02/20	Approbation de l'application d'une demande de subvention école ouverte		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

3. Modifications du règlement intérieur :

Plusieurs points en modification ont été étudiés par la précédente commission permanente en date du 4 février 2020. Ces derniers sont les suivants :

- Interdiction de détention et d'utilisation, d'allumettes, de briquets et de déodorant contenu sous la forme d'Aérosol.

“e) Les attitudes et les actes de violence ou portant atteinte aux bonnes mœurs :

Introduire et faire circuler des documents à caractère pornographique ou raciste

Porter et introduire des produits ou des objets dangereux pouvant porter atteinte à soi-même et à autrui (allumettes, briquet, couteau, cutter, produits d'hygiène en aérosol, bombe lacrymogène, pistolet à billes, laser, tout objet pouvant être considéré comme une arme etc.)

Les jeux brutaux, la violence physique, la violence verbale, le manque de respect, le vol, le racket”

- Règles d'utilisation de l'ascenseur par les élèves

Il est envisagé d'insérer l'article suivant

g) Usage du dispositif de l'ascenseur

Principes généraux d'utilisation

L'ascenseur est une infrastructure réservée :

- aux élèves ayant besoin d'avoir recours, pour des raisons médicales ponctuelles ou permanentes, à son usage.
- aux personnels agents techniques d'entretien, et ce au quotidien,
- aux autres personnels enseignants ou non enseignants :
 - ✓ ayant besoin d'avoir recours, pour des raisons médicales ponctuelles ou permanentes, à son usage,
 - ✓ ayant besoin en raison du port d'une charge lourde ou encombrante d'avoir ponctuellement recours à son usage.
- Conditions de délivrance des clés d'ascenseur pour les personnels de l'établissement

Conditions de délivrance d'une clef d'ascenseur ou d'usage de l'ascenseur :

Pour les élèves usagers de l'infrastructure, ces derniers sont accompagnés par un personnel détenteur de la clef.

Pour les personnels utilisant sur la longue durée l'ascenseur, une convention de prêt devra être établie entre l'établissement et le personnel bénéficiant de cette attribution.

Pour les personnels ayant besoin ponctuellement d'utiliser l'ascenseur, ces derniers devront s'adresser à la Vie scolaire, au Secrétariat de direction, ou au Service de gestion. Un personnel du service concerné accompagnera le personnel demandeur dans sa démarche d'utilisation de l'ascenseur.

Acte n° 11 06/02/20	Approbation des modifications du règlement intérieur		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

- 4. Compte rendu de la CHS du 16.01.2020 : présentation du courrier adressé à Saint-Etienne Métropole

Suite au déroulement de la CHS du 16 01 2020 :

- Les consignes d'évacuation incendie ont pu être précisées concernant l'exploitation du plateau sportif comme zone d'attente extérieure des élèves et des personnels

- Un courrier adressé à Monsieur le Président de Saint Etienne Métropole a pu être rédigé. Madame la Gestionnaire commente ce dernier rapidement. Ce courrier a été réceptionné par l'Autorité compétente et une délégation de Saint Etienne Métropole et de la STAS a été, d'ores et déjà, été reçue, le 05/02/2020 par Mme le Chef d'établissement.
- Les personnes présentes étaient les suivantes :

- Didier Filliot, Responsable service Stationnement Sécurité Routière, Direction Voierie – SAINT ETIENNE METROPOLE

- Thomas Vercasson, Responsable d'exploitation, Direction Transport et Mobilité – SAINT ETIENNE METROPOLE

- Alain Macridis, Chargé d'études et de conseil, Unité de Bureau d'Etudes VRD – Territoire de proximité Gier – SAINT ETIENNE METROPOLE

- Michel Chabanolles, Responsable Gestion STAS.

II. Organisation financière et comptable

Explications de Mme MOULIN

1. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie à Versailles, à hauteur de 20 euros par élève.

Madame la Gestionnaire présente le détail du budget prévisionnel de la sortie à Versailles pour 55 élèves de 4ème.

Acte n° 13 06/02/20	Approbation du budget prévisionnel et de la participation des familles de 20€ -Voyage Versailles		
Votants	Pour : 14	Contre :	Abstention :

2. Approbation d'un don du foyer de 275 € pour la sortie à Versailles

Acte n° 14 06/02/20	Approbation d'un don du foyer de 275,00 €		
Votants	Pour : 14	Contre :	Abstention :

3. Approbation du budget prévisionnel et de la participation facultative des familles pour la sortie au cinéma en espagnol, à hauteur de deux euros par élève.

Madame la Gestionnaire présente le détail du budget prévisionnel de la sortie Cinéma Espagnol du vendredi 21 février 2020, pour 65 élèves de 4ème.

Acte n° 15 06/02/20	Approbation du budget prévisionnel et de la participation des familles de 2€ -Cinéma espagnol		
Votants :	Pour : 14	Contre :	Abstention :

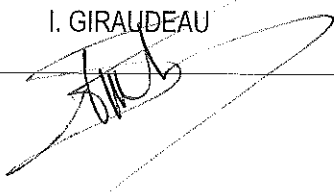
4. Approbation d'un don du foyer de 95 € pour la sortie cinéma en espagnol.

Acte n° 16 06/02/20	Approbation d'un don du foyer de 95,00 €		
Votants	Pour : 14	Contre :	Abstention :

III. Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à 20h50.

A SAINT CHAMOND, le 06/02/2020

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
I. GIRAudeau 	F. BAROU 